

Compte rendu de la séance du 12 mars 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Claude SIRE

Ordre du jour:

Délibérations :

- Forêt communale de Saint Ferriol - inscription à l'état d'assiette et vente de coupes de bois
- Vote du compte de gestion 2019 du Budget principal M14
- Vote du compte administratif 2019 du Budget principal M14
- Affectation du résultat de fonctionnement - Budget principal M14
- Vote du compte de gestion 2019 du budget annexe assainissement M49
- Vote du compte administratif 2019 du Budget annexe assainissement M49
- Affectation du résultat de fonctionnement - Budget annexe eau et assainissement M49

Délibérations du conseil:

Forêt communale de Saint Ferriol - Inscription à l'état d'assiette et vente de coupes de bois (DE 004 2020)

Les Conseillers Municipaux étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal

Prend connaissance des coupes prévues à l'état d'assiette de l'exercice 2020 et de la proposition ci-dessous du technicien responsable de la forêt communale :

- Suppression de la coupe prévue en parcelle 1 pour le motif de volume sur pied insuffisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Accepte la proposition du technicien pour les coupes ci-dessus

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Vote du compte de gestion 2019 du Budget principal M14 (DE 005 2020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Vote du compte administratif 2019 du Budget principal M14 (DE 006 2020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par MARTY Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13 515.26			19 064.19	13 515.26	19 064.19
Opérations exercice	122 444.70	125 070.50	124 252.65	136 596.53	246 697.35	261 667.03
Total	135 959.96	125 070.50	124 252.65	155 660.72	260 212.61	280 731.22
Résultat de clôture	10 889.46			31 408.07		20 518.61

Restes à réaliser	4 500.00				4 500.00	
Total cumulé	15 389.46			31 408.07	4 500.00	20 518.61
Résultat définitif	15 389.46			31 408.07		16 018.61

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Affectation du résultat de fonctionnement du Budget principal M14 (DE 007 2020)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 31 408.07

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	19 064.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	19 143.47
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	12 343.88
Résultat cumulé au 31/12/2019	31 408.07
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	31 408.07
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	15 389.46
Solde disponible affecté comme suit:	

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	16 018.61
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Vote du compte de gestion 2019 du Budget annexe eau et assainissement M49 (DE 008 2020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Vote du compte administratif 2019 du Budget annexe eau et assainissement M49 (DE 009 2020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTY Jean-Jacques

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par MARTY Jean-Jacques après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		44 377.35	1 450.58		1 450.58	44 377.35
Opérations exercice	17 614.71	19 874.27	34 195.47	36 391.34	51 810.18	56 265.61
Total	17 614.71	64 251.62	35 646.05	36 391.34	53 260.76	100 642.96
Résultat de clôture		46 636.91		745.29		47 382.20
Restes à réaliser	12 000.00				12 000.00	
Total cumulé	12 000.00	46 636.91		745.29	12 000.00	47 382.20
Résultat définitif		34 636.91		745.29		35 382.20

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Affectation du résultat de fonctionnement du Budget annexe eau et assainissement M49 (DE 010 2020)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 745.29

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-1 450.58
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 195.87
Résultat cumulé au 31/12/2019	745.29
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	745.29
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	745.29
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé